

**SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU  
PARC NATUREL REGIONAL MONTAGNE BASQUE**

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE COMITE SYNDICAL  
SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE**

Délibération n°	Objet	Résultat du vote
2025_14	Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 10 octobre 2025	Approuvée à l'unanimité
2025_15	Adoption du projet de Charte (V1) et des annexes du Parc Naturel Régional Montagne Basque	Approuvée à l'unanimité
2025_16	Débat d'orientations budgétaires 2026	Approuvée à l'unanimité
2025_17	Sollicitation de subventions pour la réalisation du programme d'action de préfiguration du PNR « Montagne, Respect ! » 2026	Approuvée à l'unanimité

Liste affichée au siège du Syndicat Mixte de Préfiguration

Le

Le Président

Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE



## Délibération 2025\_14

L'an deux mille vingt-cinq, le douze du mois de décembre à neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à SUHESKUN, sous la présidence de M. Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE en sa qualité de Président du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque.

Date de convocation : 4 décembre 2025

**Etaient présents :**

Collège Région Nouvelle Aquitaine : Andde SAINTE-MARIE.

Collège Département des Pyrénées-Atlantiques : Jean-Pierre MIRANDE.

**Collège Territoire :**

- Communauté d'Agglomération Pays Basque : Martin ARHANCET, Antton CURUTCHARRY représenté par JOSEBA ERREMUNDEGUY (départ pendant l'OJ 2), Solange DEMARcq-EGUIGUREN (et son suppléant Bruno CARRERE (départ pendant l'OJ 2)), Pierre ETCHEBER, Patrick ETCHEGARAY, Sébastien IHIDOY (arrivé à l'OJ 2 et départ à l'OJ 3), Jean-Baptiste LABORDE LAVIGNETTE, Daniel OLÇOMENDY représenté par Isabelle PARGADE (départ pendant l'OJ 2), Michel SETOAIN ;
- Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri : Joseph Michel BIDART, Alain OÇAFRAIN ;
- Commission Syndicale du Pays de Cize : Henry INCHAUSPE (départ à l'OJ 3), Pascal GUEÇAIMBURU
- Commission Syndicale de la Vallée d'Oztibarre : Xavier GARAT , Dominique POYDESSUS ;
- Commission Syndicale du Pays de Soule : Jacques BARREIX, Benoit TAUZIN ;
- Commission Syndicale du Bois de Mixe : Gabriel BELLEAU (arrivé pendant l'OJ 2).

**Excusés ou Absents :**

Emilie DUTOYA (Région Nouvelle-Aquitaine), Bénédicte LUBERRIAGA (Département des Pyrénées-Atlantiques), Hervé DAMESTOY (Communauté d'Agglomération Pays Basque),

**Ont donné pouvoir :**

Collège Région Nouvelle-Aquitaine : Emilie DUTOYA à Andde SAINTE-MARIE

**Collège Territoire :**

Communauté d'Agglomération Pays Basque : Hervé DAMESTOY à Michel SETOAIN

## Extrait du registre des délibérations

**Secrétaire de séance :** M. Fabien ESCALIERE

Nombre de membres en exercice	Nombres de membres présents	Nombre de membres excusés ou absents	Nombre de suffrages exprimés
23	18	5	Pour : 20 (145 voix) Contre : 0 Abstention : 0

**OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10 OCTOBRE 2025**

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 10 octobre 2025.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le procès-verbal du 10 octobre 2025 ci annexé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus.

*Pour extrait certifié conforme.*

*Monsieur le Président*

*Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE*



Jean-Baptiste LABORDE  
LAVIGNETTE  
Président du Syndicat PNR  
Montagne basque  
18 déc. 2025

## Délibération 2025\_15

L'an deux mille vingt-cinq, le douze du mois de décembre à neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à SUHESKUN, sous la présidence de M. Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE en sa qualité de Président du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque.

Date de convocation : 4 décembre 2025

**Etaient présents :**

Collège Région Nouvelle Aquitaine : Andde SAINTE-MARIE.

Collège Département des Pyrénées-Atlantiques : Jean-Pierre MIRANDE.

**Collège Territoire :**

- Communauté d'Agglomération Pays Basque : Martin ARHANCET, Antton CURUTCHARRY représenté par JOSEBA ERREMUNDEGUY (départ pendant l'OJ 2), Solange DEMARcq-EGUIGUREN (et son suppléant Bruno CARRERE (départ pendant l'OJ 2)), Pierre ETCHEBER, Patrick ETCHEGARAY, Sébastien IHIDOY (arrivé à l'OJ 2 et départ à l'OJ 3), Jean-Baptiste LABORDE LAVIGNETTE, Daniel OLÇOMENDY représenté par Isabelle PARGADE (départ pendant l'OJ 2), Michel SETOAIN ;
- Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri : Joseph Michel BIDART, Alain OÇAFRAIN ;
- Commission Syndicale du Pays de Cize : Henry INCHAUSPE (départ à l'OJ 3), Pascal GUEÇAIMBURU
- Commission Syndicale de la Vallée d'Oztibarre : Xavier GARAT , Dominique POYDESSUS ;
- Commission Syndicale du Pays de Soule : Jacques BARREIX, Benoit TAUZIN ;
- Commission Syndicale du Bois de Mixe : Gabriel BELLEAU (arrivé pendant l'OJ 2).

**Excusés ou Absents :**

Emilie DUTOYA (Région Nouvelle-Aquitaine), Bénédicte LUBERRIAGA (Département des Pyrénées-Atlantiques), Hervé DAMESTOY (Communauté d'Agglomération Pays Basque),

**Ont donné pouvoir :**

Collège Région Nouvelle-Aquitaine : Emilie DUTOYA à Andde SAINTE-MARIE

**Collège Territoire :**

Communauté d'Agglomération Pays Basque : Hervé DAMESTOY à Michel SETOAIN

**Secrétaire de séance :** M. Fabien ESCALIERE

Nombre de membres en exercice	Nombres de membres présents	Nombre de membres excusés ou absents	Nombre de suffrages exprimés
23	18	5	Pour : 18 (104 voix) Contre : 0 Abstention : 2 (40 voix)

**OBJET : ADOPTION DU PROJET DE CHARTE (V1) ET DES ANNEXES DU PARC NATUREL REGIONAL MONTAGNE BASQUE**

**VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L333-1 à L333-3 et R333-1 à R333-16 ;

**VU** la validation de l'étude d'opportunité pour la création d'un Parc Naturel Régional en Montagne Basque par Conseil syndical de la Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri en date du 12 juin 2018 ;

**VU** la validation de l'étude d'opportunité pour la création d'un Parc Naturel Régional en Montagne Basque par Conseil syndical de la Commission Syndicale du Pays de Soule en date du 7 juillet 2018 ;

**VU** la validation de l'étude d'opportunité pour la création d'un Parc Naturel Régional en Montagne Basque par le Conseil syndical de la Commission Syndicale de la Vallée d'Oztibarre en date du 12 juillet 2018 ;

**VU** la validation de l'étude d'opportunité pour la création d'un Parc Naturel Régional en Montagne Basque par le Conseil communautaire de l'Agglomération Pays Basque en date du 18 juillet 2018 ;

**VU** la validation de l'étude d'opportunité pour la création d'un Parc Naturel Régional en Montagne Basque par Conseil syndical de la Commission Syndicale du Pays de Cize en date du 3 août 2018 ;

**VU** la délibération du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine n° 2018.2455.SP en date du 17 décembre 2018 relative à l'approbation des études d'opportunité et au lancement de la procédure de création du Parc Naturel Régional Montagne Basque et du Parc Naturel Régional Gâtine Poitevine ;

**VU** l'avis favorable d'opportunité émis par la Préfète de Région après consultation du Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) et de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, en date du 9 septembre 2019 ;

**VU** les délibérations d'approbation de la création du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional « Montagne Basque » ; d'approbation du projet de statuts du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque ; et d'adhésion au Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque aux côtés de la Région Nouvelle-

## Extrait du registre des délibérations

Aquitaine, de la CAPB et des cinq commissions syndicales par le Conseil Permanent du Département des Pyrénées-Atlantiques en date du 24 novembre 2023 ;

**VU** la délibération du Conseil syndical en date du 07 décembre 2023 pour l'adhésion de la Commission Syndicale du Pays de Cize au Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque et l'approbation des statuts et désignation de ses représentants ;

**VU** la délibération du Conseil communautaire en date du 09 décembre 2023 pour l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Pays Basque au Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque. Approbation des statuts et désignation de ses représentants ;

**VU** les délibérations d'approbation de la création du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional « Montagne Basque » ; d'approbation du projet de statuts du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional « Montagne Basque » ; et d'adhésion au Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional « Montagne Basque » par la Séance plénière du Conseil-Régional de Nouvelle-Aquitaine en date du 11 décembre 2023 ;

**VU** la délibération du Conseil syndical en date du 12 décembre 2023 pour l'adhésion de la Commission Syndicale du Bois de Mixe au Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque et l'approbation des statuts et désignation de ses représentants ;

**VU** la délibération du Conseil syndical en date du 15 décembre 2023 pour l'adhésion de la Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri au Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque et l'approbation des statuts et désignation de ses représentants ;

**VU** la délibération du Conseil syndical en date du 16 décembre 2023 pour l'adhésion de la Commission Syndicale du Pays de Soule au Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque et l'approbation des statuts et désignation de ses représentants ;

**VU** la délibération du Conseil syndical en date du 20 décembre 2023 pour l'adhésion de la Commission Syndicale de la Vallée de l'Oztibarre au Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque et l'approbation des statuts et désignation de ses représentants ;

**VU** la création par arrêté préfectoral n°64-2024-03-14-00003 du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque ;

**VU** la délibération du Comité syndical du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque en date du 13 décembre 2024 approuvant le diagnostic de territoire actualisé et ses enjeux priorisés ;

**CONSIDÉRANT** les différentes conventions de partenariat entre la Région, la Communauté d'Agglomération Pays-Basque et l'association Euskal Herriko Mendi Elkargoen Batasuna pour la création d'un Parc Naturel Régional Montagne Basque ;

**CONSIDÉRANT** la volonté politique et le soutien technique et financier des membres fondateurs engagés depuis plusieurs années pour la création du Parc Naturel Régional Montagne Basque ;

## Extrait du registre des délibérations

**CONSIDÉRANT** l'ensemble de la démarche de concertation et les travaux issus des temps de travaux avec les élu(e)s, les partenaires et les acteurs socio-économiques du territoire ;

**CONSIDÉRANT** les documents transmis préalablement les 17 novembre 2025 et 4 décembre 2025 aux membres du Comité syndical du Syndicat mixte de préfiguration et constituant le projet de Charte initiale du Parc Naturel Régional Montagne Basque ;

Le Président expose ce qui suit :

L'initiation de la démarche de création du Parc Naturel Régional Montagne Basque remonte à l'année 2014. Les membres du Comité de programmation Leader (composé d'élus et d'acteurs représentants du monde socio-professionnel), recherchaient alors un moyen de structurer et pérenniser leur action de développement durable de la Montagne Basque. Après l'élaboration d'un projet pour le territoire de Montagne et la visite d'autres territoires aux enjeux similaires, il s'est avéré que le Parc Naturel Régional était le label qui répondait le mieux aux enjeux et aux attentes de la Montagne Basque. En 2015, la Région Nouvelle-Aquitaine, autorité compétente en matière de PNR, donne un accord de principe au lancement de la démarche, c'est-à-dire à la préparation du dossier d'opportunité, accord entériné par une délibération du 21 novembre 2016.

Le dossier d'opportunité est un document concerté élaboré en grande majorité au niveau local. Suite à son adoption par la Région Nouvelle-Aquitaine le 17 décembre 2018, une visite d'opportunité a eu lieu en avril 2019 sur le territoire de la Montagne Basque afin de présenter les richesses et les enjeux aux membres de la délégation composée notamment du Conseil National de Protection de la Nature et de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France.

L'avis d'opportunité favorable, donné par la Préfète de Région Nouvelle-Aquitaine, en septembre 2019, a permis de poursuivre la procédure de création de ce nouveau Parc Naturel Régional.

La période 2020-2021, année de renouvellement des équipes municipales, a été marquée par la pandémie de COVID. Cette crise sanitaire a bouleversé les méthodes de travail et de concertation et a impacté significativement le planning prévisionnel.

L'année 2022 a été consacrée à l'information sur le projet et la démarche Parc Naturel Régional aux nouvelles équipes municipales installées. L'année 2023 a centré son action sur la structuration de la gouvernance après un travail conséquent pour la création du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque. Également en 2023, l'actualisation du diagnostic de territoire a été lancée localement en concertation technique et politique, comprenant un inventaire du patrimoine, un focus paysage, une analyse des enjeux environnementaux, culturels, sociaux et économiques du territoire.

Les travaux sur la future Charte ont permis de faire réfléchir les élu(e)s au futur souhaité pour la Montagne Basque à l'horizon 2040-2045. Un premier temps de travail sur la stratégie a ainsi débuté lors de la définition des enjeux prioritaires réalisée dans le cadre de 4 ateliers participatifs en 2024.

## Extrait du registre des délibérations

La proposition de rédaction des axes, des orientations et des mesures (architecture de la Charte) a été portée par l'équipe du Syndicat mixte sur la base des enjeux priorisés (en concertation avec les élus). Les dispositions et les sous-dispositions ont été proposées par les structures techniques du territoire amendées par la parole d'habitants et des futurs signataires. L'Etat, la Région, le Département, la Communauté d'Agglomération et les Commissions Syndicales se sont ensuite mobilisés pour rédiger des « engagements », c'est-à-dire comment chacune de ces structures s'engage à répondre aux objectifs de la Charte au travers de ses compétences.

Le projet de Charte a ainsi été présenté, partagé, débattu et travaillé tout au long de son avancée par le Bureau et le Comité syndical : formulation, terminologie, Plan de Parc, identification des mesures phares et des dispositions prioritaires, etc.

Le dossier transmis à la Région pour avis et saisie de l'Etat en vue de l'avis du Préfet de Région est composé des études préalables, du projet de Charte et de ses annexes et d'une note sur la façon dont ont été prises en compte les observations formulées dans l'avis d'opportunité datant de 2019.

Cette phase d'avis du Préfet de Région donnera lieu à une consultation des services déconcentrés de l'Etat, du Conseil National de Protection de la Nature et de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France. Les phases suivantes dans la procédure de classement concerneront l'avis de l'autorité environnementale, l'enquête publique, l'examen final de l'Etat puis la phase de consultation des collectivités territoriales envisagée pour 2028.

La stratégie du projet de Charte initiale vise à valoriser, reconnaître et conforter le lien étroit entre l'action quotidienne des femmes et des hommes qui vivent, habitent et travaillent en Montagne Basque (rôle clé du pastoralisme, dynamisme des villages, culture vivante, lien social, vitalité économique) et l'environnement (une biodiversité riche mais fragile, une mosaïque de paysages ouverts/fermés, entretenus, un cadre de vie privilégié, etc.). On parle du triptyque Homme<sup>1</sup>-Nature-Culture, réelle carte d'identité de la Montagne Basque auquel s'ajoute la force du collectif par-delà les frontières. C'est pourquoi le Parc Naturel Régional, au travers de sa Charte, ambitionne de :

- AXE 1 : Protéger et transmettre les activités mères (agriculture, sylviculture et chasse) garantes de la mosaïque paysagère en Montagne ;
- AXE 2 : Protéger les écosystèmes et les ressources naturelles notamment celles façonnées par les activités humaines ;
- AXE 3 : Renforcer la vitalité économique et culturelle des villages de la Montagne Basque ;
- AXE 4 : Poursuivre « le Faire et le Vivre-Ensemble » afin de garantir l'avenir de la Montagne Basque en coopération avec ses voisins.

---

<sup>1</sup> Dictionnaire de la Langue Française : « Être humain de l'un ou l'autre sexe. »

**VU** ce qui précède,

Le Comité syndical, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

**ADOpte** le projet de Charte V<sub>1</sub> du Parc Naturel Régional Montagne Basque ;

**AUTORISE** le Président à transmettre ce projet de Charte à la Région Nouvelle-Aquitaine en vue de la sollicitation de l'avis du Préfet de Région.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus.

*Pour extrait certifié conforme.*

*Monsieur le Président*

*Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE*



Jean-Baptiste LABORDE  
LAVIGNETTE  
Président du Syndicat PNR  
Montagne basque  
18 déc. 2025

## Délibération 2025\_16

L'an deux mille vingt-cinq, le douze du mois de décembre à neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à SUHESKUN, sous la présidence de M. Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE en sa qualité de Président du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque.

Date de convocation : 4 décembre 2025

**Etaient présents :**

Collège Région Nouvelle Aquitaine : Andde SAINTE-MARIE.

Collège Département des Pyrénées-Atlantiques : Jean-Pierre MIRANDE.

**Collège Territoire :**

- Communauté d'Agglomération Pays Basque : Martin ARHANCET, Antton CURUTCHARRY représenté par JOSEBA ERREMUNDEGUY (départ pendant l'OJ 2), Solange DEMARcq-EGUIGUREN (et son suppléant Bruno CARRERE (départ pendant l'OJ 2)), Pierre ETCHEBER, Patrick ETCHEGARAY, Sébastien IHIDOY (arrivé à l'OJ 2 et départ à l'OJ 3), Jean-Baptiste LABORDE LAVIGNETTE, Daniel OLÇOMENDY représenté par Isabelle PARGADE (départ pendant l'OJ 2), Michel SETOAIN ;
- Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri : Joseph Michel BIDART, Alain OÇAFRAIN ;
- Commission Syndicale du Pays de Cize : Henry INCHAUSPE (départ à l'OJ 3), Pascal GUEÇAIMBURU
- Commission Syndicale de la Vallée d'Oztibarre : Xavier GARAT , Dominique POYDESSUS ;
- Commission Syndicale du Pays de Soule : Jacques BARREIX, Benoit TAUZIN ;
- Commission Syndicale du Bois de Mixe : Gabriel BELLEAU (arrivé pendant l'OJ 2).

**Excusés ou Absents :**

Emilie DUTOYA (Région Nouvelle-Aquitaine), Bénédicte LUBERRIAGA (Département des Pyrénées-Atlantiques), Hervé DAMESTOY (Communauté d'Agglomération Pays Basque),

**Ont donné pouvoir :**

Collège Région Nouvelle-Aquitaine : Emilie DUTOYA à Andde SAINTE-MARIE

**Collège Territoire :**

Communauté d'Agglomération Pays Basque : Hervé DAMESTOY à Michel SETOAIN

## Extrait du registre des délibérations

**Secrétaire de séance :** M. Fabien ESCALIERE

Nombre de membres en exercice	Nombres de membres présents	Nombre de membres excusés ou absents	Nombre de suffrages exprimés
23	16	7	Pour : 18 (134 voix) Contre : 0 Abstention : 0

**OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026**

Le Président informe que la tenue d'un Débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux collectivités et autres établissements publics et doit se tenir dans un délai de dix semaines précédant le vote du budget primitif. Il s'agit d'une étape essentielle du cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Le débat vise notamment à préfigurer les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et à informer le Comité syndical sur l'évolution de la situation financière du Syndicat mixte. Il doit faire l'objet d'une délibération distincte de celle du budget primitif. Le DOB permet de définir les grandes orientations du budget à venir.

Il s'agit d'informer les élus sur la situation économique et financière de la structure afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Aussi, en vertu des articles L 2312-1 et L 5217-10-4 du CGCT, le DOB s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) élaboré par le Président. Il constitue le support du débat d'orientations budgétaires 2026 du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque. Le ROB est un document obligatoire et essentiel qui permet :

- de rendre compte de la gestion de la structure (analyse rétrospective) ;
- et de proposer les orientations principales de l'exercice à venir.

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-1 et L. 5217-10-4 ;

**VU** le règlement budgétaire et financier du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque, approuvé par délibération du Comité syndical en date du 12 juin 2024 ;

**VU** le rapport sur les orientations budgétaires 2026, annexé à la délibération ;

Le Comité syndical, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

**ACTE** la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque dans le cadre du Comité syndical du 12 décembre 2025 ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus.

*Pour extrait certifié conforme.*

*Monsieur le Président*

*Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE*



Jean-Baptiste LABORDE  
LAVIGNETTE  
Président du Syndicat PNR  
Montagne basque  
18 déc. 2025

# Rapport d'orientations budgétaires (ROB 2026)

---

Comité syndical du 12/12/2025 à Suhescun



Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

S<sup>2</sup>LO

Publié le

ID : 064-200103570-20251212-2025\_16-DE

# Sommaire

1. Contexte
2. Présentation du Syndicat mixte
3. La procédure budgétaire 2026
4. Exécution financière 2025
5. Proposition de budget primitif 2026



## 1. Contexte

**La tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités et autres établissements publics dans les 10 semaines qui précèdent le vote du budget primitif. Il s'agit d'une étape essentielle du cycle budgétaire annuel des collectivités locales.**

Comme indiqué dans le Règlement Budgétaire et Financier du Syndicat mixte, le débat vise notamment à préfigurer les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et à informer le Comité syndical sur l'évolution de la situation financière du syndicat mixte. Il doit faire l'objet d'une délibération distincte de celle du budget primitif.

Le DOB permet de définir les grandes orientations du budget à venir.

Aussi, en vertu des articles L 2312-1 et L 5217-10-4 du CGCT, le DOB s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) élaboré par le Président.

Ce rapport, qui accentue et renforce le degré d'information des élus afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif, présente ainsi « traditionnellement » :

- la situation économique et financière de la structure,
- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- l'évolution de structure et la gestion de la dette.

## 2. Présentation du Syndicat mixte (Art.4 des statuts)

**Le Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque a pour objet de mener des études et actions d'intérêt commun s'inscrivant dans les missions d'un Parc Naturel Régional et concourant à la préfiguration du Parc.**

**Il élabore le projet de Parc Naturel Régional en précisant les enjeux, en définissant les objectifs et en élaborant le projet de Charte et les différents documents prévus par la procédure de constitution du PNR, en collaboration avec les institutions compétentes, conformément aux dispositions des articles L.333-1 à L.333-3 et R.333-1 à R.333-16 du code de l'environnement concernant les Parcs naturels régionaux.**

**D'une façon générale, et dès sa création, le Syndicat mixte a vocation à :**

- Formaliser le projet de Parc Naturel Régional ;**
- Elaborer la Charte (rapport, plan de parc, annexes...) et les statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc ;**
- Associer les communes, les collectivités et les acteurs locaux aux étapes d'élaboration de la Charte, indispensable à une véritable appropriation du projet dans une démarche de démocratie participative ;**
- Procéder ou faire procéder, dans le respect des compétences de ses membres, à toutes études, actions ou opérations utiles à la création du Parc Naturel Régional Montagne Basque ;**
- Renforcer, valoriser et faire reconnaître le tryptique « Homme-Nature-Culture » au travers de son action ;**

## 2. Présentation du Syndicat mixte (Art.4 des statuts)

- Porter des actions de préfiguration en lien avec les enjeux identifiés dans l'étude d'opportunité (ex : animer une démarche sur la bonne cohabitation des activités en montagne, etc.) ;
- Définir, mener ou faire mener des actions ou des programmes exemplaires, expérimentaux ou de recherche, démonstratifs des missions d'un Parc Naturel Régional ;
- Participer à l'animation et à la mise en cohérence des projets territoriaux et des actions de protection, de mise en valeur, de suivi, d'évaluation et de gestion des patrimoines sur le périmètre d'étude du projet de Parc Naturel Régional ;
- Communiquer, informer et sensibiliser les collectivités et les acteurs locaux sur :
  - son action ;
  - les spécificités et les missions d'un Parc Naturel Régional ;
  - l'avancement de la procédure de création du futur Parc Naturel Régional ;
  - les caractéristiques (patrimoniales, etc.) du territoire support de la démarche.

Le périmètre du projet regroupe 111 communes, 5 Commissions Syndicales, 1 EPCI, 1 Département, 1 Région.

### 3. La procédure budgétaire 2026

**Pour l'exercice 2026, le calendrier budgétaire est le suivant :**

- 1°) Bureau du 25 novembre 2025 : Première présentation du DOB**
- 2°) Comité syndical du 12 décembre 2025 : DOB et vote**
- 3°) Janvier 2026 : présentation du Budget primitif 2026 en Bureau syndical**
- 4°) Comité syndical du 13 février 2026 : Vote du Budget Primitif 2026**

**Cette procédure a pour objectifs de mettre en évidence la volonté du Parc de s'engager sur certaines actions (DOB), de le confronter à ses capacités de financement et à l'implication financière de ses partenaires.**

## 4. Exécution financière 2025

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

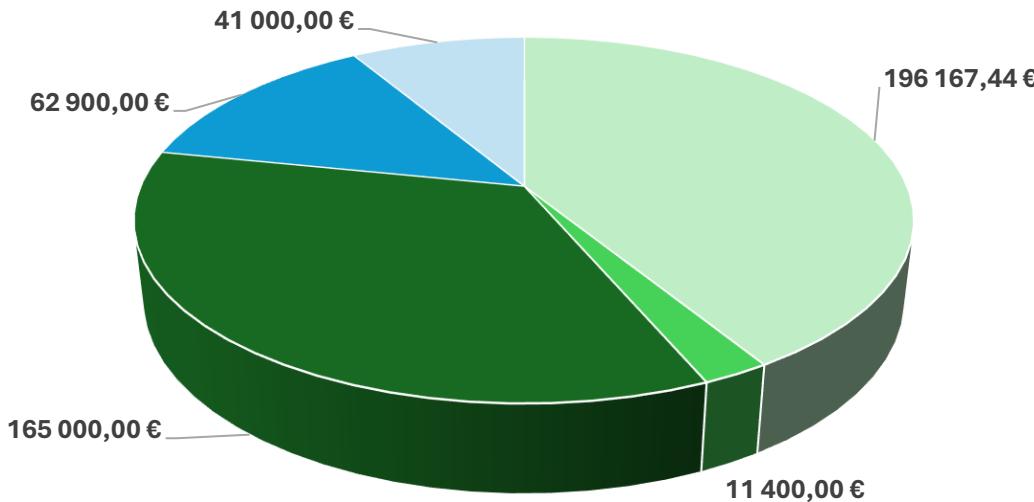
Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 064-200103570-20251212-2025\_16-DE

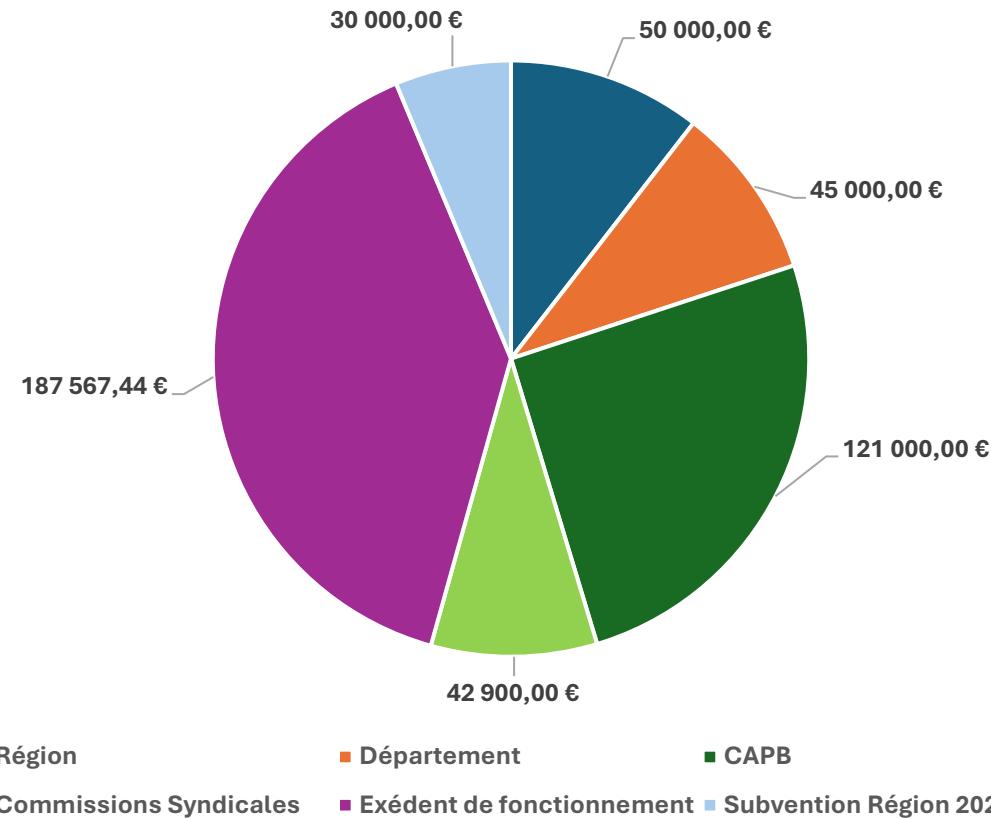
### Rappel budget 2025 de fonctionnement Total dépenses : 476 467,44 €



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Charges de personnel Action

- Autres charges
- Charges à caractère général Action

### Rappel budget 2025 de fonctionnement Total recettes : 476 467,44 €



- Région
  - Département
  - CAPB
- Commissions Syndicales
  - Exédition de fonctionnement
  - Subvention Région 2024

## 4. Exécution financière 2025

- Exercice budgétaire 2025 porte sur la vie du Syndicat mais aussi sur l'action de préfiguration Montagne Respect
- Exécution financière étant encore en cours à la date du Comité Syndical du 12 décembre 2025, les montants de dépenses indiqués restent des montants prévisionnels.

Dépenses de fonctionnement	BP 2025	Engagement prévisionnel au 31/12/2025	Recettes de fonctionnement	BP 2025	Recettes au 31/12/2025
<b>Vie du Syndicat</b>					
- Charges de personnels	165 000,00 €	157 000,00 €	- Cotisation Région	50 000,00 €	50 000,00 €
- Charges à caractère général	196 167,44 €	39 000,00 €	- Cotisation Département	45 000,00 €	45 000,00 €
- Autres charges	11 400,00 €	6 000,00 €	- Cotisation CAPB	121 000,00 €	121 000,00 €
			- Cotisation Commissions Syndicales	42 900,00 €	42 900,00 €
<b>Montagne Respect</b>			- Subvention Région 2024	30 000,00 €	
- Charges de personnel	41 000,00 €	49 000,00 €	- Excédent de fonctionnement	187 567,44 €	187 567,44 €
- Charges à caractère général	62 900,00 €	43 838,54 €			
<b>TOTAL</b>	<b>476 467,44 €</b>	<b>294 838,54 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>476 467,44 €</b>
					<b>446 467,44 €</b>

L'excédent de fonctionnement estimé à ce jour pour 2025 est de : 151 628,90 €

## 5. Rétrospective 2024 - 2025

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

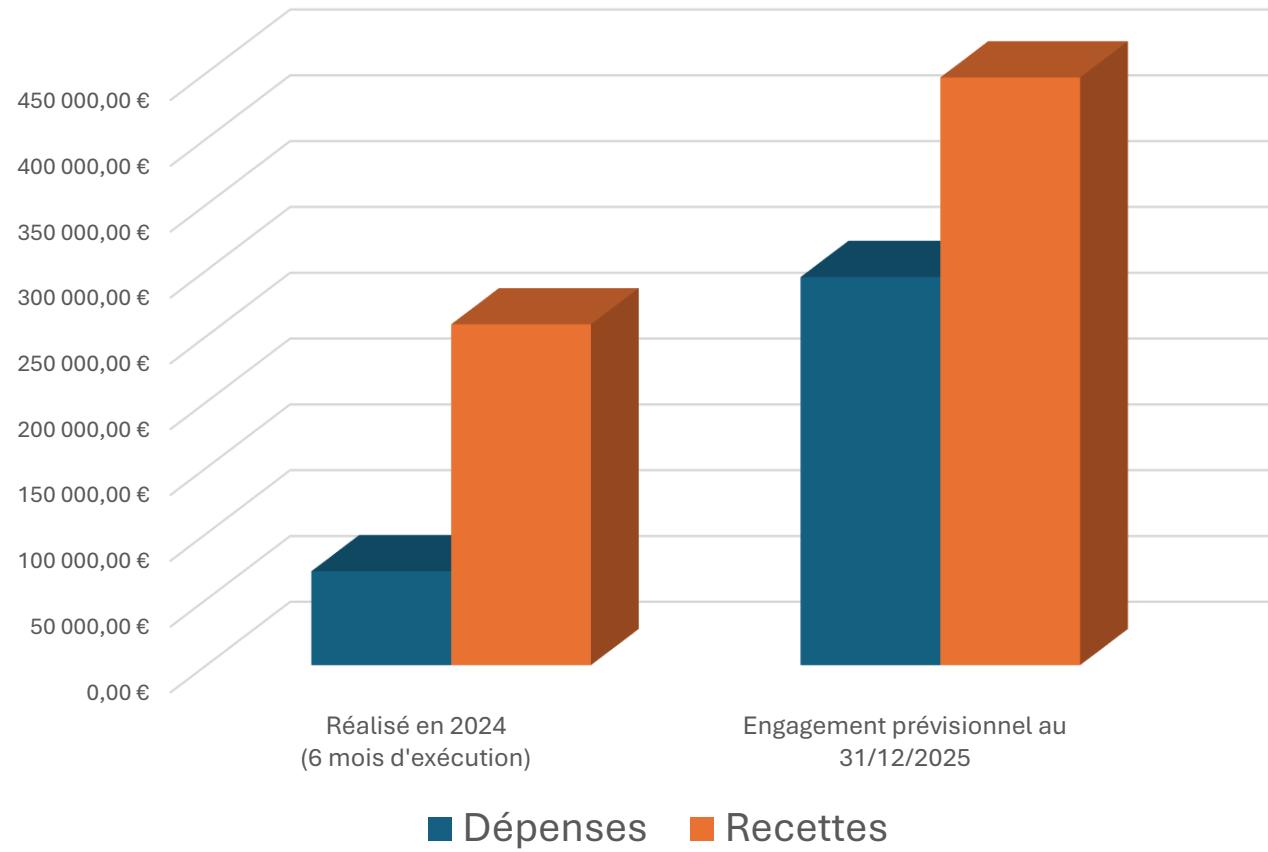
Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 064-200103570-20251212-2025\_16-DE

	<b>Réalisé en 2024 (6 mois d'exécution)</b>	<b>Engagement prévisionnel au 31/12/2025</b>
<b>Dépenses</b>	71 332,56 €	294 838,54 €
<b>Recettes</b>	258 900,00 €	446 467,44 €



## 5. Rétrospective 2024 - 2025

### - Les recettes

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

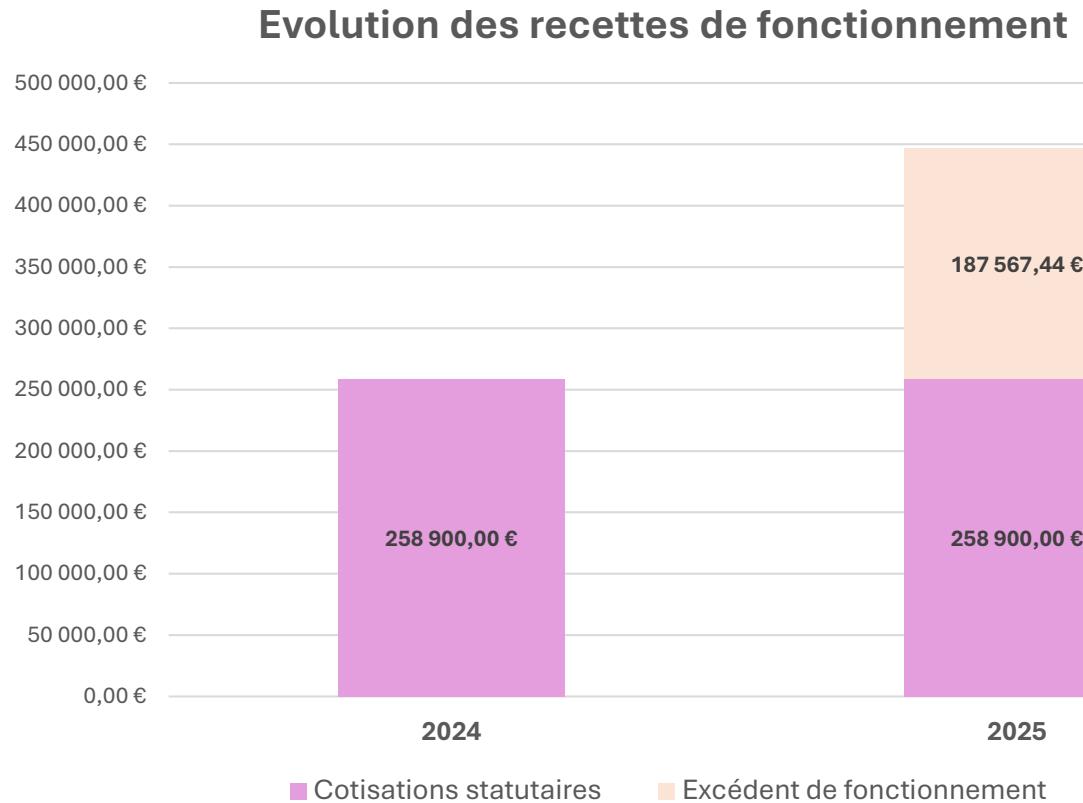
Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 064-200103570-20251212-2025\_16-DE

	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Cotisations statutaires	258 900,00 €	258 900,00 €
Excédent de fonctionnement		187 567,44 €



## 5. Rétrospective 2024 - 2025

### - Les dépenses

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

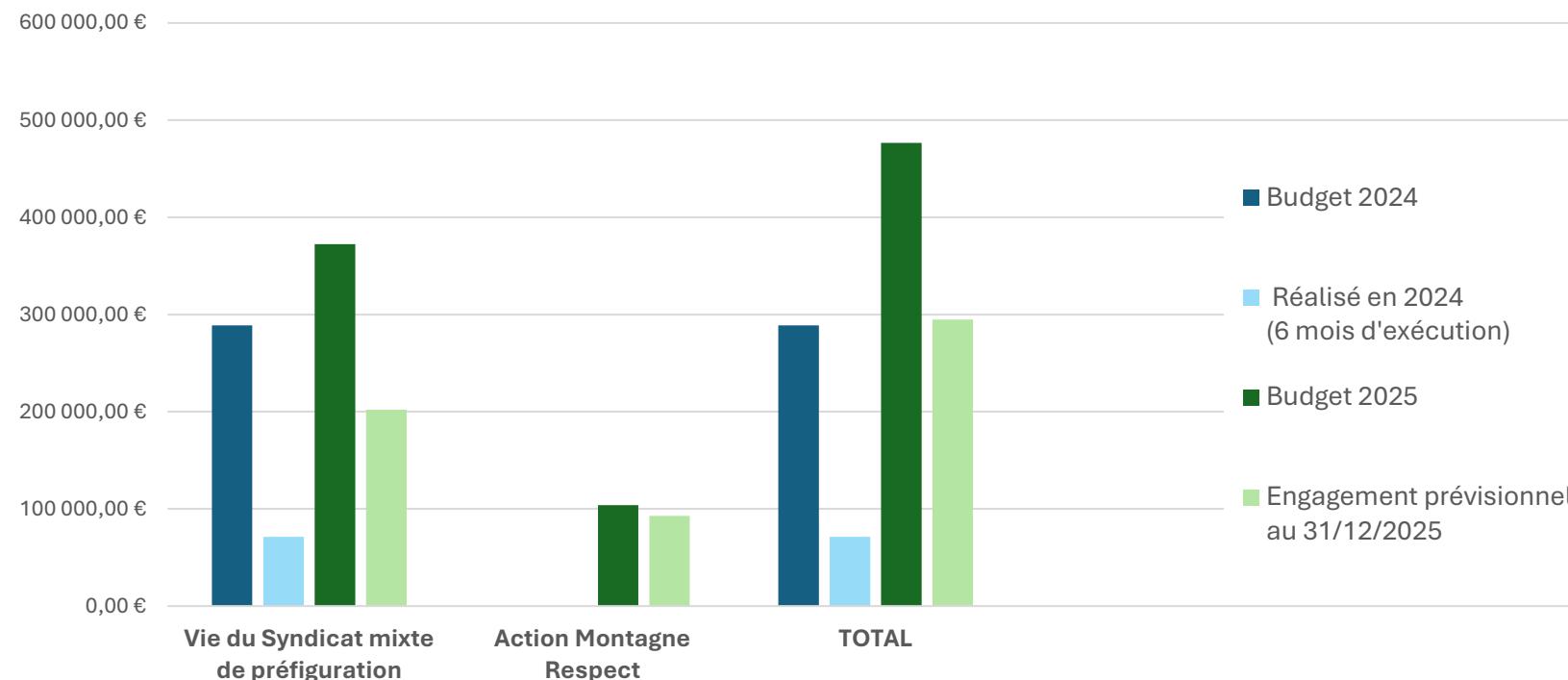
Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 064-200103570-20251212-2025\_16-DE

	Budget 2024	Réalisé en 2024 (6 mois d'exécution)	Budget 2025	Engagement prévisionnel au 31/12/2025
Vie du Syndicat mixte de préfiguration	288 900,00 €	71 332,56 €	372 567,44 €	202 000,00 €
Action de préfiguration « Montagne Respect »			103 900,00 €	92 838,54 €
<b>TOTAL</b>	<b>288 900,00 €</b>	<b>71 332,56 €</b>	<b>476 467,44 €</b>	<b>294 838,54 €</b>

#### Evolution des dépenses de fonctionnement



## 5. Rétrospective 2024 - 2025

### - Les charges de personnel

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

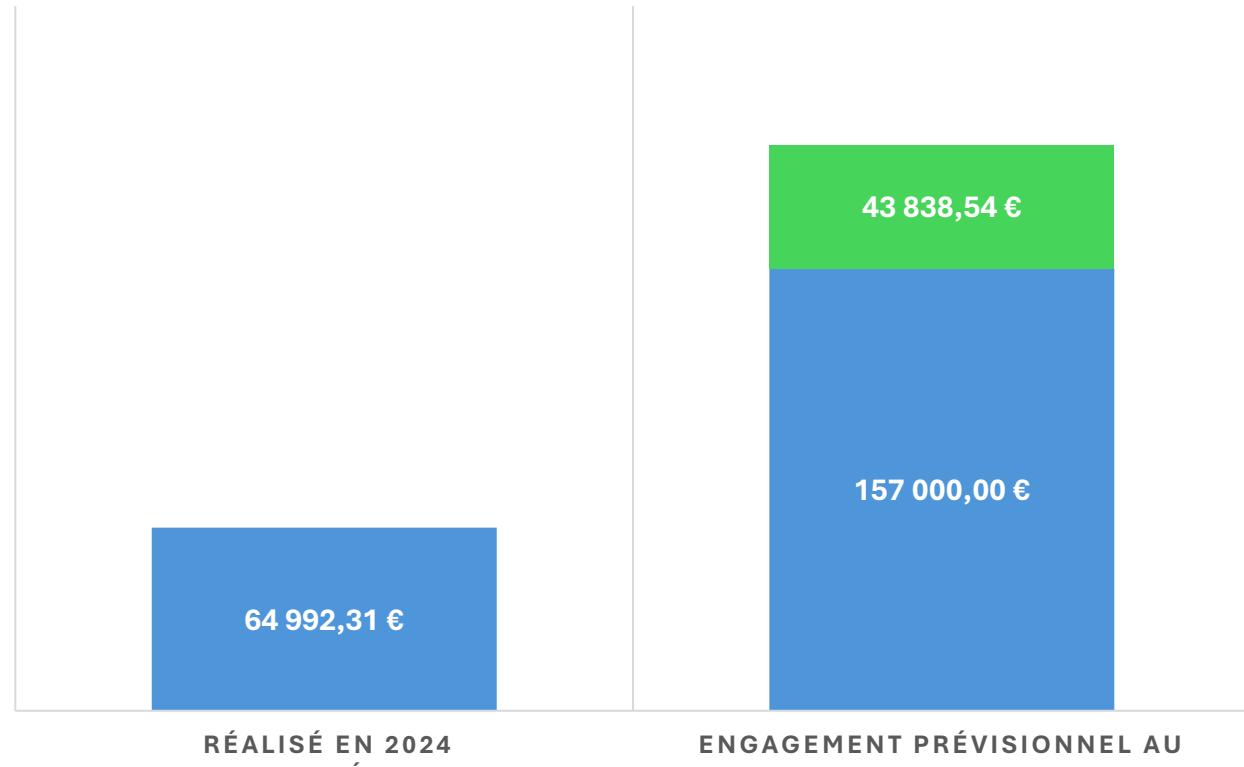


ID : 064-200103570-20251212-2025\_16-DE

#### Evolution des charges de personnel

■ Charges de personnel Vie du Syndicat ■ Charges de personnel Montagne Respect

	Réalisé en 2024 (6 mois d'exécution)	Engagement prévisionnel au 31/12/2025
Vie du Syndicat (2,95 ETP)	64 992,31 €	157 000,00 €
Montagne Respect (075 ETP)		43 838,54 €
<b>TOTAL</b>	<b>64 992,31 €</b>	<b>200 838,54 €</b>



La proposition de budget 2026 reprend les grandes lignes du budget 2025 en lien avec son programme d'actions durant la période de préfiguration.

Ainsi le programme d'actions 2026 de fonctionnement proposé est le suivant :

➤ **1<sup>ère</sup> action : Informer et communiquer sur la démarche et ses étapes à l'ensemble des élus et forces vives du territoire et renforcer le travail en réseau ;**

- Les futurs Bureau et Comité syndicaux ainsi que les nouvelles équipes municipales seront informés de la genèse de la démarche, du contenu du projet de charte (V1) et du programme d'actions « Montagne Respect »
- Une communication plus structurée et visible sur le projet sera déployée en lien avec les prestataires retenus en 2025

➤ **2<sup>ème</sup> action : Poursuivre la procédure de classement et le circuit de validation administrative de la Charte ;**

- Accueil des rapporteurs du CNPN et de la Fédération des PNR
- Evaluation environnementale
- Actualisation du projet de charte et du Plan de parc
- Lien avec chaque membre fondateur (actions portées, budget, statuts, etc.)
- Suivi de démarches et projets structurants : SCOT, PLUi, etc.

➤ **3<sup>ème</sup> action : Poursuivre la construction des instances du Syndicat mixte**

- Intégration des communes
- Conseil scientifique
- Conseil de développement et prospective, Fabrique des jeunes ?

➤ **4<sup>ème</sup> action : Animer la gestion courante et administrative du Syndicat mixte de préfiguration ;**

➤ **5<sup>ème</sup> action : Déployer l'action de préfiguration du PNR « Montagne Respect ».**

## 6. Proposition de budget primitif 2026

### - Les dépenses

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 064-200103570-20251212-2025\_16-DE



**Les dépenses courantes ne connaîtront pas de mouvement significatif en 2025.**

**Toutefois, des éléments sont à prendre en considération :**

- **Le report d'un montant de 80 000 € d'un marché de communication prévu sur 3 ans : L'attribution du marché a été effectuée en octobre 2025 ;**
- **Le lancement d'une évaluation environnementale nécessitant de prévoir un budget de 40 000€ ;**
- **L'actualisation du Plan de Parc (10 000 €) : celui-ci illustre la territorialisation des actions prévues dans la charte ;**
- **Le maquettage et l'impression en quelques exemplaires de la première version de la charte et de ses annexes nécessitant de prévoir un budget de 30 000 € ;**
- **L'ouverture d'une ligne en section d'investissement pour de l'acquisition de petit matériel ;**
- **Poursuite de l'action de préfiguration Montagne Respect pour un budget de 109 250 € :**
  - Actions à destination du grand public
  - Actions à destination des gestionnaires
  - Coordination et pilotage technique

## 6. Proposition de budget primitif 2026

### - Les dépenses

- Poste budgétaire le plus important du BP2026
- Maintien de la masse salariale :

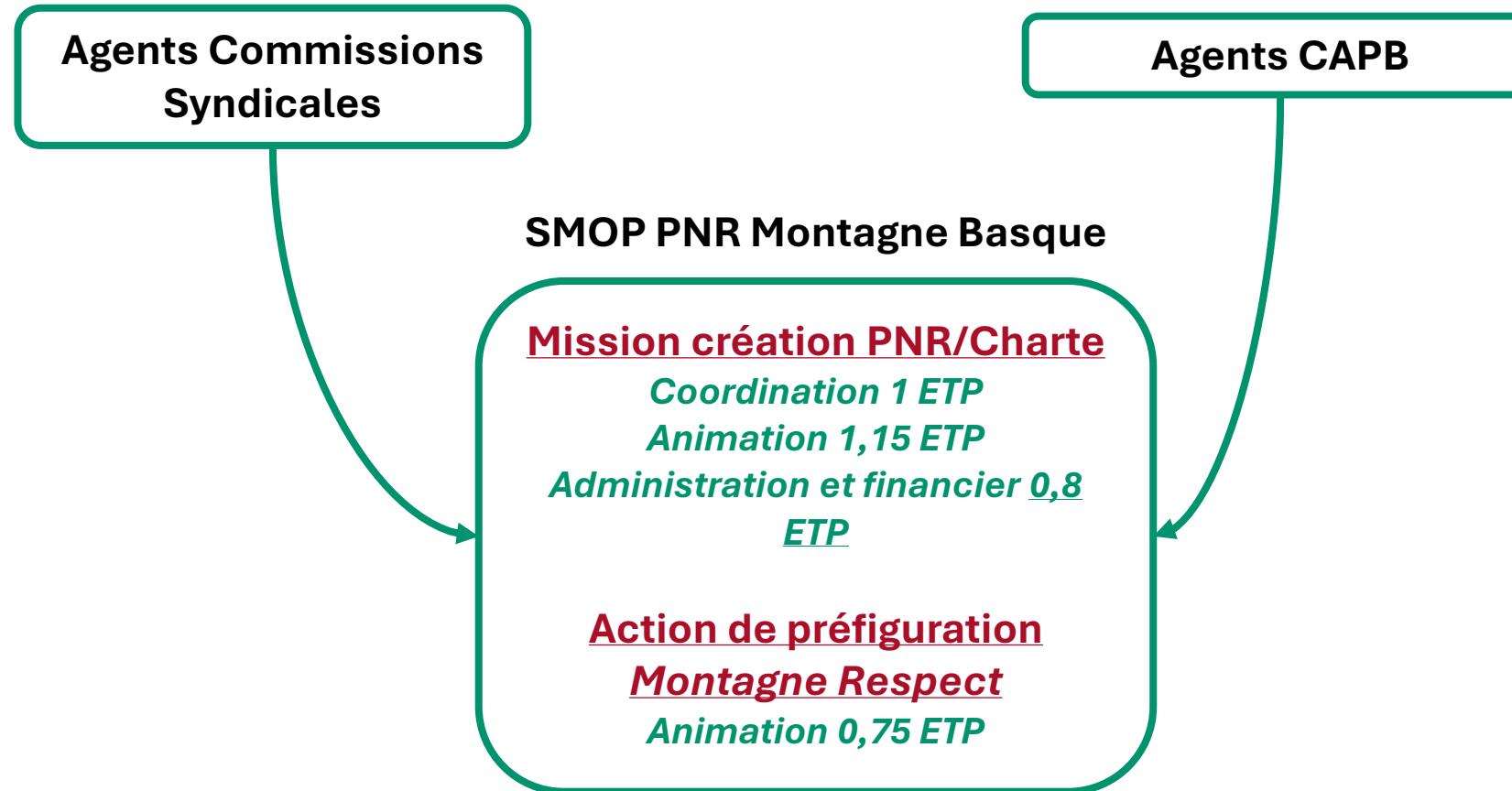
Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 064-200103570-20251212-2025\_16-DE

**S<sup>2</sup>LO**



## 6. Proposition de budget primitif 2026 - Les recettes

- **Recettes (fonctionnement) :**

- **La participation des membres fondateurs devrait se maintenir au niveau actuel car le montant global de dépenses de fonctionnement est maintenu entre 2025 et 2026 tel que demandé par les membres du Bureau syndical. Cette cotisation statutaire porte sur les actions 1 à 4 du programme 2026 ;**
- **La subvention portant sur les actions du programme 2024/2025 sera soldée en 2026 ;**
- **Des subventions portant sur l'action de préfiguration de 2025 Montagne Respect, et qui ont été notifiées en 2025, seront inscrites et soldées en 2026 :**
  - **22 000 € de la Région Nouvelle Aquitaine ;**
  - **22 000 € de la Communauté d'Agglomération Pays-Basque**
  - **1 650 € de l'Association des 4 Commissions Syndicales (EHMEB)**
- **Des subventions seront sollicitées auprès de l'Europe (FEDER) et des membres fondateurs du Syndicat, pour un montant total recherché de 109 250 €, et ce afin de financer l'action de préfiguration du PNR « Montagne Respect » (5<sup>ème</sup> action du programme). Il est à noter que la recherche de financements s'orientera prioritairement sur les fonds européens puis auprès des membres fondateurs**

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le



ID : 064-200103570-20251212-2025\_16-DE



# Projet Parc naturel régional Montagne Basque Euskal Mendi

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 064-200103570-20251212-2025\_16-DE

## Délibération 2025\_17

L'an deux mille vingt-cinq, le douze du mois de décembre à neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à SUHESKUN, sous la présidence de M. Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE en sa qualité de Président du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque.

Date de convocation : 4 décembre 2025

**Etaient présents :**

Collège Région Nouvelle Aquitaine : Andde SAINTE-MARIE.

Collège Département des Pyrénées-Atlantiques : Jean-Pierre MIRANDE.

**Collège Territoire :**

- Communauté d'Agglomération Pays Basque : Martin ARHANCET, Antton CURUTCHARRY représenté par JOSEBA ERREMUNDEGUY (départ pendant l'OJ 2), Solange DEMARcq-EGUIGUREN (et son suppléant Bruno CARRERE (départ pendant l'OJ 2)), Pierre ETCHEBER, Patrick ETCHEGARAY, Sébastien IHIDOY (arrivé à l'OJ 2 et départ à l'OJ 3), Jean-Baptiste LABORDE LAVIGNETTE, Daniel OLÇOMENDY représenté par Isabelle PARGADE (départ pendant l'OJ 2), Michel SETOAIN ;
- Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri : Joseph Michel BIDART, Alain OÇAFRAIN ;
- Commission Syndicale du Pays de Cize : Henry INCHAUSPE (départ à l'OJ 3), Pascal GUEÇAIMBURU ;
- Commission Syndicale de la Vallée d'Oztibarre : Xavier GARAT , Dominique POYDESSUS ;
- Commission Syndicale du Pays de Soule : Jacques BARREIX, Benoit TAUZIN ;
- Commission Syndicale du Bois de Mixe : Gabriel BELLEAU (arrivé pendant l'OJ 2).

**Excusés ou Absents :**

Emilie DUTOYA (Région Nouvelle-Aquitaine), Bénédicte LUBERRIAGA (Département des Pyrénées-Atlantiques), Hervé DAMESTOY (Communauté d'Agglomération Pays Basque),

**Ont donné pouvoir :**

Collège Région Nouvelle-Aquitaine : Emilie DUTOYA à Andde SAINTE-MARIE

**Collège Territoire :**

Communauté d'Agglomération Pays Basque : Hervé DAMESTOY à Michel SETOAIN

**Secrétaire de séance :** M. Fabien ESCALIERE

Nombre de membres en exercice	Nombres de membres présents	Nombre de membres excusés ou absents	Nombre de suffrages exprimés
23	16	7	Pour : 18 (134 voix) Contre : 0 Abstention : 0

**OBJET : SOLICITATION DE SUBVENTIONS POUR LA REALISATION DU PROGRAMME D'ACTION DE  
PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL « MONTAGNE, RESPECT ! » 2026**

En 2010, 100 participants du milieu institutionnel, professionnel et associatif, tous représentant des activités se développant en Montagne Basque, ont accompagné EHMEB (association des quatre Commissions syndicales à vocation pastorale) dans la construction du socle de base du Guide des bonnes pratiques de la montagne basque. Ce guide comporte des éléments de cadrage, de réglementation, des outils de gestion, d'information, de recommandations, etc. sur la gestion et les activités en montagne. Il se veut être un outil pour les gestionnaires, un outil au service de la sensibilisation des usagers de la montagne. Pour parvenir à diffuser ces messages, de nombreux outils de communication ont été réalisés : vidéo de présentation d'activités, signalétique, feuillets, stands, animations et sensibilisation lors d'évènements...

Face à la montée en puissance des conflits d'usage depuis la période post Covid et au manque de connaissance des « codes » de la montagne de la part des usagers, l'animation de la démarche reste prégnante sur le territoire. Renommée « Montagne... Respect ! », elle s'adresse à tous les publics : locaux, visiteurs, jeunes publics, professionnels, gestionnaires d'estive, etc.

Jusqu'en 2023, cette démarche a été portée administrativement successivement par l'association EHMEB puis par la Communauté d'Agglomération Pays Basque, pour le compte de son territoire de montagne, soit 111 communes classées en zone montagne et/ou massif.

Avec l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat mixte de préfiguration du PNR Montagne Basque en mars 2024, l'action Montagne Respect est désormais porté par ce dernier depuis 2025. C'est la première action de préfiguration du PNR Montagne Basque. Elle s'inscrit dans la continuité du travail engagé depuis 2020 et illustre la future mission d'accueil, d'éducation, de sensibilisation et d'information du PNR.

Pour l'année 2026, le déploiement de l'action Montagne Respect se profile comme suit :

1. Actions à destination du grand public :
  - Volet 1 : Médiation humaine en Montagne Basque
  - Volet 2 : Sensibilisation scolaires et public jeune

## Extrait du registre des délibérations

- Volet 3 : Actions de communication autour de la notion « Montagne... Respect ! »
- 2. Actions à destination des gestionnaires :
  - Volet 4 : Accompagnement juridique
- 3. Coordination et pilotage technique :
  - Volet 5 : Animation générale de la démarche, mutualisation et partage

L'animation de la démarche repose sur 0,75 Equivalent Temps Plein (ETP), répartis entre trois animatrices en charge de son suivi, ainsi que sur des prestations, notamment pour la communication et la médiation.

Le suivi politique de la démarche s'opère par le Bureau et le Comité syndical, avec un élu référent.

Le suivi technique partenarial est réalisé au travers des groupes de travail thématique en lien avec chacun des volets et une cellule technique regroupant l'Office de Tourisme Pays Basque (OTPB), le Département des Pyrénées-Atlantiques, l'Agence de Développement Touristique (ADT), les associations foncières pastorales (AFP) et la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques qui pilote et suit ces groupes de travail.

Afin de poursuivre l'animation de la démarche en 2026, le coût total prévisionnel est de 109 250,00 €. Il est proposé de solliciter les subventions prévisionnelles suivantes :

- 55 595,00 € auprès du FEDER,
- 22 000,00 € auprès de la région Nouvelle-Aquitaine,
- 30 000,00 € auprès de la CAPB,
- et 1 655,00 € auprès d'EHMEB.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

Dépenses prévisionnelles	Montant TTC	Subventions sollicitées	Montant TTC
<b>Prestations</b>	<b>63 250,00 €</b>		
Outils de communication	1 550,00 €		
Campagne de communication	30 000,00 €	FEDER	51% 55 595,00 €
Campagne de médiation	13 000,00 €	Région	20 % 22 000,00 €
Actions auprès du public jeune	8 700,00 €	CAPB	27 % 30 000,00 €
Appui juridique	10 000,00 €	EHMEB	2 % 1 655,00 €
<b>Salaires et charges</b>	<b>43 000,00 €</b>		
0,75 ETP réparti sur 3 personnes : - animation			
<b>Coûts indirects</b>	<b>3 000,00 €</b>		
<b>Total</b>	<b>109 250,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>100% 109 250,00 €</b>

Le Comité syndical, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel relatif à l'animation, en 2026, de la démarche « Montagne, respect ! » ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus.

*Pour extrait certifié conforme.*

*Monsieur le Président*

*Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE*



Jean-Baptiste LABORDE  
LAVIGNETTE  
Président du Syndicat PNR  
Montagne basque  
18 déc. 2025